



REGLEMENT PARTICULIER MOTO (provisoire)

VERSION FRANCAISE

M'HAMID EXPRESS DU 22 au 27 janvier 2017



SOMMAIRE

Article 1 : DEFIFINITION

1.1 ORGANISATION

1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE

Article 2 : TERMINOLOGIE

Article 3 : REGLEMENTATION

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES VEHICULES

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION CONCURRENT

Article 6 : ENGAGEMENTS

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Article 8 : EQUIPEMENT DE SURVIE

Article 9 : ROAD BOOK

Article 10 : CARTON DE POINTAGE

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Article 12 : ETAPE

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Article 15 : ASSISTANCE

Article 16 : PENALITES

Article 17 : CLASSEMENTS

Article 18 : RECLAMATIONS

Article 19 : AUTORISATIONS

Article 20 : COUVERTURES IMAGES

Annexe 1 : PANNEAUX DE CH - PUBLICITE OBLIGATOIRE

Article 1 : DEFINITION

1.1 ORGANISATION

Le Club des Sports Mécanique du Grand Maghreb, avec le soutien de Grand Sud Orientation, organise, sous l'égide de La Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme, du 22 au 27 janvier 2017, un challenge dans le désert constitué de plusieurs épreuves (régularité, navigation), dénommé :

M'HAMID EXPRESS

Ce challenge est une épreuve nationale marocaine à participation étrangère autorisée.

Le présent règlement a été enregistré et approuvé par la Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme en date du _____ sous le permis d'organiser Visa n° _____

Les étapes se déroulent exclusivement dans le grand sud marocain.

Les participants devront absolument respecter le parcours en suivant scrupuleusement le road-book et en passant par tous les waypoints (WPT), pour se faire il y aura un temps imparti qui pourra être différent tous les jours selon le type de terrain et les groupes pour plus de sécurité. Cette épreuve est basée sur la navigation, l'orientation et la régularité, le code de la route devra être scrupuleusement respecté en excluant toute notion de vitesse.

Les liaisons routières pour se rendre sur les lieux de départ et retour sont libres, elles seront réduites au minimum

Les WPT sont des points de passage obligatoire que les concurrents doivent valider par leur passage. Pour tout contrôle de passage (CP) manqué une pénalité sera appliquée.

L'organisateur fera connaître, par des circulaires spéciales, toutes prescriptions qu'il jugera devoir éditer. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par l'organisateur.

Seule la version française de ce règlement particulier sera retenue en cas de litige.

1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE

Dimanche 22 janvier 2017 : Vérifications administratives et techniques à M'hamid el Ghizlane à partir de 9h

20h : Briefing

23 janvier 2017 : 1ere étape : 1 boucles de 140 kms à faire 2 fois donc 280 kms

24 janvier 2017 : 1 boucle de 200 km

25 janvier 2017 : 1 boucle de 300 kms

26 janvier 2017 : 1 boucle de 220

27 janvier 2017 : 2 boucles façon GP de 50 km donc 100 km.

15h : action humanitaire avec l'association Désert et Partage au dispensaire de M'hamid

19h : Remise des prix et soirée de clôture

Article 2 : TERMINOLOGIE

F.R.M.M. : Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme

ETAPE : Epreuve durant laquelle vous serez notés

LIAISON : Tronçon entre le camp de base et le départ (aller et retour)

WPT, Waypoint, point donné par le GPS, vous devez impérativement passer par tous les WPT

CP : Contrôle de passage, connu par avance ou non

CP « physique » (CPP): vous devez obligatoirement présenter le carton de pointage et avertir l'organisation d'un concurrent en panne, en difficulté, accident ou autre.

CP « virtuel » (CPV) ; vous devez valider le passage du WPT en passant sur le WPT, une zone de 100m maxi de rayon autour du WPT vous sera admise

Temps imparti : temps donné pour effectuer l'étape, il sera différent à chaque fois selon le type de terrain rencontré et le groupe, il est la résultante des différentes moyennes à tenir durant l'étape.

Temps maximum autorisé (TMA) : Temps maximum donné par l'organisation pour parcourir une étape (ce temps sera variable selon le type de terrain rencontré et le groupe), si ce temps est dépassé le concurrent se verra infligé une pénalité forfaitaire

Scratch : c'est la différence entre le temps mis par le concurrent pour effectuer l'étape et le temps imparti traduit en points et éventuellement y compris les pénalités.

Pénalités : exprimées en points ,Cf article du présent règlement

Article 3 : REGLEMENTATION

Le M'HAMID EXPRESS 2017 est soumis au Code Sportif de la FRMSA et à ses Annexes, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES MACHINES

Le M'HAMID EXPRESS 2017 est ouvert aux machines 2 roues et quad (avec coupe contact)

Les machines devront avoir une autonomie de 350 kms minimum quelque soit la nature du terrain (des ravitaillements seront disposés tous les 110 kms pour les machines n'ayant pas l'autonomie suffisante sans neutralisation) .

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

En accord avec le code sportif, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner les raisons.

Les concurrents s'engagent sur le M'HAMID EXPRESS 2017, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut leur amener à courir. Ils dégagent par avance

l'organisation de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de cette épreuve.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement seront traitées dans leur ordre d'arrivée à l'organisateur .

La clôture des engagements est fixée au 30 SEPTEMBRE 2016, attention le nombre de place est limité donc possibilité de clôture avant ou mise sur liste d'attente.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Grand Sud Orientation , BP 29 Mhamid EL GHIZLANE Province ZAGORA MAROC,

Obligation de confirmer par email: gso4x4@yahoo.fr

Dans la mesure où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques raisons que ce soit Grand Sud Orientation ne serait redevable envers les participants que des montants des droits d'engagement versés diminués des frais de dossier de 4000 dirhams qui resteront acquis à l'organisateur.

Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les demandes d'engagement seront traitées dans leur ordre d'arrivée à l'organisateur.

La clôture des engagements est fixée au 22 Décembre 2016, attention le nombre de place est limité donc possibilité de clôture avant ou mise sur liste d'attente.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Grand Sud Orientation, BP 29 Mhamid EL GHIZLANE Province ZAGORA MAROC,

Obligatoire de confirmer par email: gso4x4@yahoo.fr

Dans la mesure où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques raisons que ce soit Grand Sud Orientation ne serait redevable envers les participants que des montants des droits d'engagement versés diminués des frais de dossier de 4000 dirhams qui resteront acquis à l'organisateur.

Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques et administratives se dérouleront le 22 janvier 2017 à partir de 9h.

Tout concurrent pourra se faire représenter sous réserve de la production des documents originaux.

Vérifications administratives :

Tout concurrent doit se présenter avec les documents originaux suivant en cours de validité :

- Permis de conduire
- Licence internationale de régularité pour les non résidents
- Licence marocaine pour les résidents
- Carte d'identité ou passeport pour les étrangers
- Assurance concurrent et rapatriement pour les non résidents

- Casque homologué avec nom et groupe sanguin sur le casque

Pour tout véhicule :

- Assurance valable au Maroc
- Autorisation du propriétaire si le véhicule n'est pas au nom du conducteur

Le concurrent s'engage sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle.

Vérifications techniques :

Les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives devront se présenter aux vérifications techniques.

Les vérifications sont d'ordre général, conformité avec le groupe, éléments de sécurité...

Toute machine qui apparaît non conforme pour un groupe pourra éventuellement être changée de groupe ou refusée au départ de l'épreuve avant de s'être mise en conformité.

Il sera fourni le dossard et les numéros ainsi que les plaques (autocollants) et des autocollants des divers sponsors qui seront à coller obligatoirement sur la machine.

Les dimensions des autocollants seront précisées par additif qui sera distribué le jour du contrôle administratif et technique

Tout concurrent ne souhaitant pas coller ces autocollants devra payer une majoration de 50% de son engagement.

Article 8 : EQUIPEMENT DE SURVIE

Chaque machine devra être équipée du matériel suivant et durant toute la durée de l'épreuve. Des contrôles pourront être effectués à n'importe quel moment et pourront entraîner des pénalités ou l'exclusion de l'épreuve.

- votre propre GPS
- une balise satellite et un GPS « mouchard » (à récupérer sur place le 22 janvier 2017 aux vérifs administratives contre une caution de 350 euros par chèque qui vous sera rendue le 27 janvier 2017)
- un téléphone portable marocain ou international
- une radio vhf
- une réserve d'eau de 5 litres par personne
- une couverture de survie : drap aluminium permettant les signaux sol-air
- une lampe torche
- un briquet
- un coupe ceinture
- une trousse médicale de première urgence
- une sangle de remorquage avec manilles
- un miroir de poche
- des bottes
- coudières, genouillères
- pare pierre
- casque homologué avec lunettes

Tout pilote ne pouvant présenter au départ d'une étape l'ensemble de ses équipements se verra refuser le départ jusqu'à sa conformité.

Le port du casque est obligatoire durant toutes les étapes.

Article 9 : ROAD BOOK

La navigation se fera au GPS, le road book se réduira à une simple feuille A4 et comportera les gros dangers et les gros changements de direction avec une éventuelle description de l'étape. Dans tous les cas le parcours devra être scrupuleusement respecté.

Le road-book du lendemain sera remis tous les jours lors du briefing.

La présence d'au moins un membre de l'équipage est obligatoire au briefing (pour explication de l'étape du lendemain) qui se tiendra tous les soirs à 20h

Article 10 : CARTON DE POINTAGE

Avant le départ de chaque étape il est remis aux concurrents un carton de pointage. Celui ci sera à donner au départ, aux CP et à l'arrivée pour le faire viser par les contrôleurs.

Dans la mesure où des étapes comportent plusieurs boucles, un carton sera donné pour chaque boucle.

Toute perte ou détérioration de ce carton (illisible) entraînera des pénalités et le concurrent perd le droit à toute réclamation.

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Il se fera pour la première étape selon la liste fournie par l'organisation.

Pour les suivantes les concurrents partiront selon leur classement de l'étape de la veille, toutes les minutes, cela pourra être modifié en fonction du nombre de participants et/ou des impératifs de sécurité.

Un écart de 15 minutes minimum sera respecté entre le départ théorique de la dernière moto et de la première voiture.

Pour la dernière étape, des modifications pourront être appliquées avec notamment des départs en lignes.

Article 12 : ETAPE :

Le port du casque est obligatoire durant toute l'étape dès lors que le pilote est sur sa machine.

Il est interdit de circuler en sens inverse des étapes sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent devra se présenter au départ à l'heure indiquée, il pourra partir du camp de base à sa convenance.

Tout retard entraînera des pénalités.

Les machines doivent se présenter sur la ligne de départ phare et feu rouge allumés, et durant toutes les étapes

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non respect des règles de sécurité...).

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra aller s'informer de son problème. Il devra par la suite et par tous les moyens avertir l'organisation sans tarder.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) essayer de joindre l'organisation par tous les moyens (suivi satellite, téléphone, radio, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible.

Tout concurrent n'ayant pas effectué la totalité de l'étape ou arrivant hors délai ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain.

Il écoperà d'une pénalité maxi forfaitaire qui variera en fonction de la longueur et du nombre de CP de l'étape

Tout concurrent ne pouvant se présenter au départ d'une étape ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain.

Un véhicule balai fermera l'étape et pourra prendre en charge les concurrents dont les véhicules seraient en panne.

Il est clair que si un concurrent s'écarte du couloir de la course, il ne sera pas pris en charge par le camion balai, il est donc du devoir de l'équipage de respecter cette consigne de sécurité

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Tous les contrôles : départ et arrivées d'étape, contrôle de passage seront indiqués par des panneaux standardisés.

Voir annexe n° 1

Ces panneaux seront toujours placés du côté droit de la zone, celle ci aura une largeur de 15 mètres maximum.

Il est interdit :

- de pénétrer dans une zone de contrôle par une direction différente que celle prévue
- de revenir dans cette zone après avoir pointé à ce contrôle
- de rester en attente dans cette zone, de faire de la mécanique ou autre.

Les contrôles de passage seront en général non connus (nombre et position géographique) par les concurrents pour que ceux ci respectent scrupuleusement le parcours de l'étape. Tous les WP peuvent être des CP.

Un concurrent arrivant à un CP et s'apercevant qu'il lui en manque un à interdiction de faire demi tour pour aller le pointer sous peine de lourdes sanctions.

Le départ et l'arrivée seront proches l'un de l'autre ceci pour faciliter l'assistance.

La zone d'arrivée :

- Panneau à fond jaune ; début de zone
- Panneau à fond rouge 100 m après
- Panneau à fond rouge : entre 100 et 200 m après : point stop, le concurrent devra remettre son carton de pointage sur lequel le contrôleur inscrira l'heure d'arrivée
- Panneau à fond beige : 50 m après : fin de zone

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Tout concurrent devra respecter scrupuleusement le code de la route.

Tout concurrent devra respecter une certaine éthique vis à vis des autres concurrents, des membres de l'organisation, de la population locale.

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non respect des règles de sécurité...).

Tout concurrent rattrapé devra se ranger pour se laisser doubler, quitte à s'arrêter.
De même que tout concurrent qui en double un autre ne doit pas lui faire prendre de risque.

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra aller s'informer de son problème. Il devra par la suite et par tous les moyens avertir l'organisation sans tarder.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) essayer de joindre l'organisation par tous les moyens (suivi satellite, téléphone, radio, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible.

Dans les zones , départ, CP et arrivée, les concurrents devront ralentir bien avant et arriver à vitesse modérée pour ne pas faire prendre de risque aux contrôleurs. De même, lors du démarrage, éviter de partir à fond avec risque de projections de pierres. Les contrôleurs vous en seront grées avec un pointage plus rapide par exemple.

Article 15 : ASSISTANCE

Sur et pendant une étape exclusivement par les concurrents de l'épreuve.

Une équipe d'assistance pourra être envoyée après le passage du dernier concurrent par une autorisation de l'organisation.

Sur la zone d'assistance (proche du départ - arrivée) : assistance libre

Au camp de base : assistance libre avec possibilité de se faire aider par un garage local sans que cela ne nuise aux autres concurrents.

Article 16 : PENALITES

Pour le temps du jour :

- pointage en retard : 1 point par minute
- pointage en avance : 2 points par minute

CP (CPP ou CPV) manqués : pénalités différentes selon le type de terrain

Non respect volontaire du parcours (coupe) : selon décision de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Dépassement du temps maximum autorisé (TMA) : Pénalité forfaitaire de la journée (TMA + 120 points). Tout concurrent ne pouvant finir une étape ou arrivant après la fermeture du CP d'arrivée devra impérativement remettre son carton de pointage au PC course dans les plus brefs délais ou au pire le lendemain 10 mns avant le départ de la première auto au contrôleur de la zone de départ)

Ne pas prendre le départ d'une étape : Pénalité forfaitaire de la journée + 120 points + toutes les pénalités du jour

Retard au départ d'une étape : 1 point par minute en retard (jusqu'à 30 mn, après départ refusé sauf avis de l'organisateur)

Perte du carton : 30 points

Circulation en sens inverse sur une étape: 240 points pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Mauvais comportement présentant un danger : pénalités sur décision de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 17 : CLASSEMENTS

Le classement de l'étape et le classement général provisoire seront affichés tous les soirs. A la fin de l'épreuve il sera également établi un classement par groupe.

Article 18 : RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations pourront être faites par écrit à la direction de course par le concurrent intéressé dans un délai imparti (1 h maximum après affichage des classements provisoires). La réclamation devra être accompagnée de la somme de 2000 dirhams, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée non fondée ou injustifiée.

Article 19 : AUTORISATIONS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est interdit, sauf autorisation préalable.

Article 20 : COUVERTURE IMAGES

Tout concurrent, assistant autorise le Club des Sports Mécaniques du Grand Maghreb et GRAND SUD ORIENTATION à utiliser ou faire utiliser et reproduire ou faire reproduire leur nom, image, voix et prestation sportive dans le cadre du M'HAMID EXPRESS 2017 en vue de toute exploitation directe ou indirecte de l'épreuve dans le monde entier et par tous les moyens connus.

ANNEXE 1

DISPOSITION DES PANNEAUX DE CONTROLE HORAIRE



DISPOSITION DES PANNEAUX DE CONTROLE DE PASSAGE

